

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014

-----

L'an deux mil quatorze et le premier du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 21/11/2014.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusée : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Pierre COURIVAUD.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

## I/ FINANCES

### 1) CONTRAT FIGÉ 2014 DÉPARTEMENT DU RHÔNE – COMMUNE DE CHIROUBLES

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 octobre 2014, la Commission Permanente a autorisé Madame Danielle CHUZEVILLE, Présidente du Conseil Général du Rhône, à signer le contrat figé 2014 avec la Commune de CHIROUBLES, portant sur les opérations suivantes :

N° opération	Intitulé opération	Coût opération H.T.	Taux	Montant total maximum de subvention
1	Rénovation thermique de l'école	175 490 €	50 %	57 035 €
2	Réhabilitation de l'Eglise Saint-Germain tranche 2	68 362 €	50 %	34 181 €

Le montant plafond de l'aide départementale au titre du présent contrat s'élève à 91 216 € pour une dépense subventionnable de 182 431 € HT.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le contrat 2014 tel que défini par la Commission Permanente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent contrat avec le Département.

### 2) SUBVENTIONS

A/ LA GYMNASTIQUE CHIROUBLONNE : Monsieur le Maire présente le courrier de demande de subvention formulée par l'Association « La Gymnastique Chiroublonne » qui, après avoir rencontré quelques difficultés pour maintenir les séances, connaît de nouveau une bonne fréquentation.

Au vu de l'état financier présenté, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention d'un montant de 80 €. Les crédits sont inscrits au Budget 2014, article 6574.

B/ CANTINE SCOLAIRE : Monsieur le Maire communique les remerciements de Monsieur le Président pour le versement de la subvention au profit du Restaurant Scolaire

### **3) CDG 69 - ASSISTANCE JURIDIQUE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que depuis 1995, la Commune adhère au Service Assistance Juridique du Centre de Gestion du Rhône.

Cette année, Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône a délibéré sur les tarifications de différents services dont celui « assistance juridique ». Dans le contexte de contrainte financière qui affecte l'ensemble des Collectivités, les évolutions des tarifs 2015 ont pu être contenues et les quelques augmentations ayant dû être réalisées pour prendre en compte l'évolution de la réalité des coûts des services sont très limitées.

Pour la Commune de CHIROUBLES, le Conseil d'Administration a décidé de fixer le montant de la participation à 161 € pour l'année 2015 au titre des missions temporaires et de demander une participation supplémentaire dans le cas où il serait sollicité la mise à disposition d'un juriste afin d'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Monsieur le Maire présente un avenant à la Convention AJ 95-08 relatant les dispositions ci-dessus.

Après réflexion et en avoir délibéré, les Conseillers :

- ACCEPTENT de poursuivre le recours à la mission assistance juridique ;
- APPROUVENT l'avenant 2015 ;
- AUTORISENT Monsieur le Maire à le signer ;
- DISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015 et suivants.

### **4) BUDGETS 2015**

Monsieur le Maire invite les Conseillers à porter une réflexion sur des projets d'équipements, de travaux ... en vue de la préparation des budgets 2015.

## **II/ BÂTIMENTS**

### **1) ÉGLISE**

Monsieur Joël GAUTHIER fait part de l'état d'avancement des travaux relatifs à la réfection de la toiture de la nef et du chœur :

- L'entreprise GIROUD, après avoir déposé les pannes, les chevrons et les fermes de la partie « nef », procède à la pose des nouvelles pièces de la charpente. Les travaux sur la partie « chœur » suivront.
- L'entreprise SMBR fait les reprises de maçonnerie des arases au fur et à mesure de l'avancement de la pose de la charpente.

### **2) CAFÉ-RESTAURANT**

Les Conseillers prennent connaissance de l'état d'avancement des travaux d'aménagements de la cuisine et des sanitaires du restaurant et de la salle de bains dans le logement :

- L'entreprise DESBOIS : les Placoplatre sont posés et les joints réalisés.
- L'entreprise CPS Climatic a déposé la baignoire dans le logement, qui est remplacée par un bac à douche et interviendra pour effectuer tous les branchements nécessaires après le passage du carreleur.
- L'entreprise BARRAUD intervient actuellement pour toute la partie carrelage et faïences à la salle de bains du logement et dans les sanitaires, dégagement et cuisine du restaurant.  
La salle de bains devrait être fonctionnelle cette fin de semaine.

### **3) ÉCOLE**

A/ GARDERIE PÉRISCOLAIRE : Un avis favorable a été rendu par le Docteur BAUDOIN, Chef de Service Santé à la Maison du Rhône à BEAUJEU, relatif au changement de lieu pour l'accueil

des enfants, soit à l'ancienne salle du Conseil Municipal dans le bâtiment de l'École et à l'augmentation de l'effectif porté à 16 enfants, sous réserve de la présence d'une seconde personne.

B/ **RÉNOVATION THERMIQUE** : Monsieur le Maire fait part de l'attribution par le Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur Guy FISCHER, d'une subvention de 40 000 € représentant 22.79 % de la dépense subventionnable pour la réalisation des travaux de rénovation thermique du bâtiment de l'École.

L'Architecte Antoine BERNADAL sera contacté pour avancer sur ce projet.

Monsieur le Maire interroge Monsieur Pierre COURIVAUD sur le contenu de la réunion d'information sur la rénovation énergétique des bâtiments, organisée par Monsieur le Sous-Préfet de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE ➤ Deux organismes ont présentés leurs actions en faveur des particuliers et des Collectivités dans ce domaine : ANAH et HESPUL.

#### **4) ACCESSIBILITÉ**

Monsieur le Maire informe de la publication de décrets n° 2014-1326 et n° 2014-1327 le 05 novembre 2014 relatifs à l'agenda d'accessibilité programmée, qui permet de prolonger, au-delà de 2015 le délai pour effectuer les travaux des mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP), avec en contrepartie la mise en place d'un suivi des travaux et à l'introduction d'une réglementation spécifique applicable pour la mise en accessibilité des ERP situés dans un cadre bâti existant...

### **III/ VOIRIE**

#### **1) DÉNOMINATION DES VOIES**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers les esquisses des panneaux de dénomination des voies établies par Monsieur Roland GARCIA de la Société TTI. L'ensemble des mâts, des panneaux des numéros... a fait l'objet d'un recensement plus précis et de la modification du devis s'élevant à la somme de 7 723.50 € TTC. Il reste encore quelques points à éclaircir avant de confirmer la commande de ces équipements. Des autorisations doivent également être sollicitées pour apposer des plaques sur les murs de propriétés privées. La Maison du Rhône de BEAUJEU a donné un avis favorable pour l'utilisation de leurs mâts pour la pose de quelques plaques.

Un certificat d'adresse cosigné avec La Poste sera envoyé à chaque habitant accompagné de cartes de changement d'adresse « Communiquez votre adresse » permettant d'informer leurs correspondants, en dispense d'affranchissement et une liste exhaustive de tous les organismes à contacter en priorité.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Frédéric MIGUET, Vice-Président du Conseil Général du Rhône, informant que la Commission Permanente, lors de sa séance du 28 octobre dernier, a accordé la somme de 3 133.00 € dans le cadre du produit des amendes de police pour la dénomination des voies.

#### **2) AIRE DE JEUX**

Monsieur Roland GARCIA de la Société TTI a été sollicité pour présenter un projet de panneaux mentionnant l'aire de jeux ainsi que la dénomination dite « Espace Marcourt ». Le Conseil Municipal en prend connaissance et l'approuve.

#### **3) TRAVAUX DIVERS**

Monsieur le Maire rapporte :

- Dans le cadre de la programmation des travaux de voirie 2015 à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, Monsieur Jean-Claude BÉNAS, Contrôleur à la CCSB, vient ce mardi 02 décembre afin d'établir un chiffrage pour la réfection de la VC n° 11 au lieu-dit « Le Fêtre », de « l'Allée des Géraniums » ainsi que des travaux d'enrochement à poursuivre à « Chatenay » du fait d'un nouveau constat de dégradation suite à l'abondance des pluies tombées récemment.
- Le curage des fossés est en partie réalisé par l'entreprise REVILLON.

#### **4) DIVERS**

A/ STATIONNEMENT : Monsieur Richard CHAUVIN rapporte des problèmes de circulation sur la Commune dus à des stationnements de véhicules sur le domaine public. Une information prochaine fera l'objet d'un rappel de la réglementation à ce propos.

B/ BRIGADES VERTES 2015 : La Commune est interrogée sur les besoins d'intervention des brigades vertes – brigades de rivières pour 2015. Monsieur le Maire propose aux Conseillers de recenser d'éventuels travaux, qui devront être communiqués avant le 15 janvier 2015. Il précise que la Collectivité doit verser une participation forfaitaire de 40.00 € par jour de chantier et prendre en charges les repas chauds de l'équipe intervenante.

### **IV/ EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU « BOURG » ENTRÉE SUD**

A/ SUBVENTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL : Monsieur le Maire expose que le dossier de demandes de subventions auprès du Département doit être déposé avant la fin de l'année 2014 pour la réalisation des travaux d'extension réseau collectif eaux usées travaux collecte et transport Bourg sud.

B/ AGENCE DE L'EAU : Monsieur le Maire informe que le dossier déposé auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour ce projet d'extension est éligible aux aides et sera présenté lors d'un prochain Conseil d'Administration.

### **V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS**

#### **1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)**

A/ CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA MISE A JOUR DU DOCUMENT D'URBANISME : Les réflexions menées par l'État en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de projets spécifiques que pour le pilotage de démarches partenariales, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés, ce qui implique de disposer de ces derniers, à jour, au format SIG (Système d'informations géographiques).

Les objectifs généraux poursuivis dans cette démarche pour l'ensemble des acteurs publics se réfèrent, entre autres, aux avantages rappelés par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) dans sa fiche "informatiser les PLU (Plan Locaux d'Urbanisme) et les SUP (Servitudes d'utilité publique)", à savoir :

- construire une mémoire collective et pérenne, grâce aux services responsables, avec une meilleure sécurité de l'information (exhaustivité, mise à jour ...),
- mieux échanger l'information entre l'administration et les collectivités, les professionnels et les citoyens, avec une plus grande rapidité et une meilleure transparence,
- simplifier l'accès aux documents grâce aux systèmes d'information géographique (SIG),
- communiquer l'information aux citoyens en offrant, à terme, la mise en ligne des possibilités de construire, permettant à celui-ci de connaître, pour une parcelle de terrain donnée, les contraintes réglementaires susceptibles de s'y appliquer,
- faciliter les usages des PLU/POS/Cartes communales numériques, en permettant le développement d'applications stabilisées s'appuyant sur le standard proposé.

La numérisation des POS/PLU/Cartes communales suivant un ensemble de préconisations nationales vise à garantir la cohérence des documents numérisés sur l'ensemble des communes traitées. Pour cela, la Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée (COVADIS) a élaboré des standards de données sur la base des travaux du CNIG.

Ces préconisations ont pour objectif de fournir sous forme de données numériques les textes et

documents graphiques qui composent le règlement et certaines annexes du document approuvé et opposable aux tiers.

En application de ces préconisations, la numérisation permet de disposer d'une base de données localisées structurée sur les POS/PLU/Cartes communales dont le contenu est articulé avec les textes des documents écrits qui s'y rapportent, également numérisés.

La dématérialisation des documents d'urbanisme selon un même format et un même standard vise également à terme la réalisation d'économies d'échelle lors des mises à jour des documents et à travers le développement de partenariats entre collectivités locales, mais aussi avec les différents acteurs publics et parapublics de l'aménagement urbain et rural.

Il est ainsi proposé une convention entre l'État, le Syndicat Mixte du Beaujolais, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et la Commune ayant pour objet de définir les engagements respectifs des parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale au format SIG du document urbanisme de la Commune, de sa mise à jour, des dispositions en matière d'assistance et des conditions d'utilisation des données.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention en annexe et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention soumis au Conseil municipal,
- Autorise M. le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre.

**B/ COMMISSION GESTION DES DÉCHETS** : Monsieur Gontran BODESCOT rapporte les sujets évoqués au cours de la réunion, qui s'est tenue le 12 novembre dernier, à savoir :

- L'harmonisation des 4 déchèteries et les conditions d'accès des professionnels ;
- L'étude de filières spécifiques, notamment le cas de la collecte des ficelles de vigne ;
- Le rappel de la collecte des ordures ménagères les jours fériés sauf pour Noël et le Jour de l'An ;
- La mise en place d'un dispositif Eco Manifestation consistant à mettre à disposition des organisateurs des points de tri amovible et proposer l'achat de gobelets réutilisables ;
- La diffusion d'une lettre d'information à mettre en ligne sur les sites internet des Collectivités...

## **2) SYDER / GROUPEMENT D'ACHAT ÉLECTRICITÉ**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la fin des tarifs réglementés en électricité, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVa (tarif jaune et vert), les deux syndicats d'énergies complémentaires dans le Rhône – le SYDER et le SIGERLY – ont décidé de s'associer pour créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services liés. L'objectif est de créer un groupement de contrats le plus large possible afin d'être en mesure de négocier le tarif d'achat d'électricité et les services connexes les plus favorables pour les collectivités adhérentes.

Le SIGERLY est le syndicat désigné pour coordonner le groupement de commandes.

Le SYDER accompagne les Communes de son périmètre dans les modalités d'adhésion à ce groupement. Il réalise également le recensement des données des points de livraison supérieurs à 36 kVa qu'il est souhaité d'intégrer. Il travaille en étroite relation avec le SIGERLY pour la rédaction du cahier des charges définissant les attentes des collectivités adhérentes : modalités de facturation et de paiement, modalités de récupération des informations de consommation, services complémentaires, pénalités...

Au vu de l'état des points de livraison établi par EDF, la Commune de CHIROUBLES ne possède aucun contrat pour une puissance souscrite supérieure à 36 kVa.

## **3) CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE VILLIÉ-MORGON**

Madame Nathalie GARCIA relate les sujets évoqués à la réunion du 28 novembre 2014 relatifs au projet des voyages scolaires, au budget 2015, à la présentation du rapport pédagogique 2013 – 2014, etc...

## **4) OFFICE DE TOURISME**

Monsieur Richard CHAUVIN informe que c'est au cours des assemblées générales extraordinaire et ordinaire que les Offices de Tourisme de BEAUJEU et BELLEVILLE ont été dissous et que le nouvel Office de Tourisme « Beaujolais Vignoble » a été créé. Son siège sera à la Mairie de BEAUJEU. Monsieur CHAUVIN précise qu'il a été élu au Conseil d'Administration. Le Bureau sera constitué le 10 décembre prochain.

#### **5) CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIFS « CHAT-PITO »**

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, une nouvelle association « Chat-Pito / Centre de loisirs éducatifs » est créée en remplacement de l'Association « Les P'tits Sou Liés » du Sou des Écoles de VILLIÉ-MORGON. Il rappelle qu'une participation était versée aux familles par le biais du CCAS de CHIROUBLES, à raison de 4 € / jour / enfant. Vu le changement de structure, il conviendra de se prononcer pour l'attribution ou non d'une aide aux familles et/ou à l'association « Chat-Pito ».

## **VI/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **1) RALLYE LYON CHARBONNIÈRES RHÔNE**

Il passera sur la Commune les vendredi 17 et samedi 18 avril 2015. Le parcours est en cours de définition. La Commune aura à fournir des bottes de paille.

#### **2) PERSONNEL**

Les Conseillers sont informés de l'arrêt pour raison de santé de Madame Sophie BODESCOT – ATSEM. Son remplacement est assuré par Madame Dominique BATTISTON. Madame Nathalie GARCIA informe qu'il y a une personne qui doit intervenir dans le cadre du TAP pour une activité « musique ».

#### **3) BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire invite la Commission Communication à se pencher sur l'élaboration du bulletin municipal 2014. Il précise que les associations ont été sollicitées pour présenter leurs texte et photos avant le 19 décembre 2014.

#### **4) VŒUX DU MAIRE**

Un point est fait sur l'organisation de cette cérémonie, qui aura lieu le samedi 10 janvier 2015, à 18 h 30, à la Salle des Fêtes « Jean Lapierre ». Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers acceptent de reconduire les modalités des années précédentes : remise des prix du concours communal de fleurissement, accueil des nouveaux habitants...

#### **5) FLEURISSEMENT**

Monsieur Patrick VIGNERON communique les résultats obtenus par la Commune pour le Concours Départemental des Villages Fleuris, soit la note de 70/100 et donne lecture des commentaires émis : « Petite commune viticole, CHIROUBLES a dû faire face à des travaux de rénovation de son Église (réfection de la toiture du clocher et de la façade). Des travaux d'assainissement, des murs à l'intérieur de l'église restent à faire. Le fleurissement est concentré à proximité de la Mairie et de la statue de Victor Pulliat. La plate-bande longeant les places de parking pourrait être agrémentée de plantations. Le jury adresse ses encouragements à l'équipe et l'engage à poursuivre ses efforts pour l'embellissement et le cadre de vie de la Commune ».

#### **6) ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES**

Monsieur le Maire informe qu'elles se tiendront les dimanches 22 et 29 mars 2015.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 12 janvier 2015 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 10.

